

# REGLEMENT

## Article 1. Organisateur du jeu

La société Lorient Paris, société par actions simplifiée au capital de 201 948,20 Euros, dont le siège social est situé au 64, rue du Ranelagh 75016 Paris – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 434 398 525, représentée par Monsieur Robin Schlang, en sa qualité de Président (ci-après dénommée « LORIENCE PARIS »), organise le jeu décrit aux présentes (ci-après dénommé « l'Opération »).

## Article 2. Champ d'application

A partir du 31 mai et jusqu'au 19 juin 2010 inclus, LORIENCE PARIS organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, valable du 31 mai au 19 juin 2010 inclus dans les points de vente Nocibé participants à l'Opération. Ce jeu est réservé à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, résidant en France Métropolitaine et Départements d'Outre Mer, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices ou ayant participé à l'élaboration du jeu.

Pour pouvoir participer au jeu, remplissez (en inscrivant vos coordonnées) et déposez dans l'urne prévue à cet effet le bulletin de participation mis à votre disposition gratuitement dans les parfumeries NOCIBE qui participent à l'Opération, et ce au plus tard le 19 juin 2010 jusqu'à l'heure de fermeture du magasin où le bulletin aura été déposé.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale).

LORIENCE PARIS se réserve la possibilité de vérifier que le gagnant répond aux conditions ci-dessus.

La date de dépôt dans l'urne, par le participant, du bulletin de participation fera foi.

Sera notamment considéré comme nul tout bulletin de participation incohérent ou incomplet ou qui ne serait pas déposé dans l'urne.

Aucun bulletin de participation autre que celui prévu pour cette Opération ne sera accepté.

## Article 3. Détermination du gagnant

Le 9 juillet 2010, un tirage au sort se déroulera au sein de la société LORIENCE PARIS sous contrôle de la SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris, afin de désigner les gagnants.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Il sera attribué au 1<sup>er</sup> gagnant tiré au sort par LORIENCE PARIS, 1 lot d'une valeur de 3 000 EUR TTC maximum, correspondant à un voyage à New York pour deux personnes d'une durée de 4 jours/3 nuits.

Il sera attribué aux 100 gagnants suivants tirés au sort, 1 lot d'une valeur de 13 € TTC correspondant à un DVD du film Sex and the City.

Les participants désignés lors du tirage au sort seront prévenus par la société organisatrice LORIENCE PARIS. Ils seront prévenus soit par courrier postal, soit par courrier électronique (selon les coordonnées indiquées sur le bulletin de participation) dans un délai de 30 jours à compter de la date du tirage au sort. Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 4 mois suivants l'envoi de ce courrier postal ou courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Toute indication d'identité et/ou d'adresse fausse entraînera l'élimination automatique du gagnant.

Le gagnant donne son accord pour que son nom, son prénom et son image soient éventuellement cités et utilisés.

#### Article 4. Lots attribués aux gagnants

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- 1 voyage à New York pour 2 personnes, dates à choisir d'Octobre à mi-décembre 2010 et de mi-janvier à mi-mai 2011, comprenant 4 jours/3 nuits, le vol aller-retour en classe économique, 3 nuits dans un hôtel 3\*\*\* en chambre double avec petites déjeuners ainsi que 2 tickets pour le « Sex and the City hotspots » tour à New York, l'ensemble pour une valeur de 3 000 € TTC maximum.

Cette dotation ne comprend aucun transport (et notamment le transport aller-retour du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport et le transport aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel) hormis celui en avion mentionné ci-dessus et exclue les frais d'obtention de visas, les assurances, les repas, hormis ceux mentionnés dans le paragraphe ci-dessus, les pourboires, les extras et les dépenses autres que celles incluses dans le paragraphe ci-dessus ainsi que les dépenses personnelles.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

- 100 DVD du film Sex and the City d'une valeur estimée à 13 € TTC chacun.

Les DVD seront envoyés au domicile des gagnants concernés dans un délai de 3 mois à compter de la fin du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

#### Article 5. Echange des gains par les gagnants

- Le gagnant du premier lot, pour quelque raison que ce soit, pourra refuser la dotation contre une compensation financière à hauteur de la valeur du lot soit 3 000 € TTC maximum. La compensation sera remise sous forme de chèque bancaire à l'ordre du gagnant ou par virement bancaire sur le compte du gagnant. L'organisateur devra faire parvenir la compensation sous 15 jours ouvrés par lettre recommandée avec accusé de réception si l'envoi du règlement s'effectue par chèque bancaire. Le gagnant aura jusqu'au 15 septembre 2010 dernier délai, pour réclamer sa compensation financière à hauteur de 3 000 € TTC maximum.
- Les 100 lots suivants attribués nominativement ne pourront, en aucun cas, être échangés contre quelque objet de quelque nature que ce soit. Aucune compensation financière ne pourra être demandée en contre partie.

#### Article 6. Divers

L'Opération n'implique aucune obligation d'achat.

Pendant toute la durée de l'Opération, le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société : LORIENCE PARIS, 64, rue du Ranelagh 75016 Paris.

Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

La participation à l'Opération entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de LORIENCE PARIS sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement, et plus généralement, toute difficulté qui ne serait pas prévue par celui-ci.

LORIENCE PARIS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération si des circonstances extérieures l'exigent.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », tout participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données le concernant en écrivant à l'adresse du jeu : LORIENCE PARIS, 64, rue du Ranelagh 75016.

Le présent règlement est soumis au droit français et tout litige relatif à son application relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.